

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Helene D'auteuil](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a0f2b1a404df0b00eebe0792>

Date d'obtention : 2023-01-06 17:28:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode bienveillante et efficace entre le milieu scolaire, le service de police et le DPCP. Cette méthode prend en charge rapidement les victimes et évite la propagation par la confiscation du cellulaire de l'instigateur. Cette méthode évite des erreurs qui pourraient être commises involontairement, mais qui pourraient nuire à l'enquête et au processus judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais le sentir moins démunie et plus outillée grâce à la trousse facile d'utilisation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser uniquement les questions de la trousse, confisquer le cellulaire et ne pas questionner l'instigateur s'il s'agit d'un geste malveillant.